



DECISION DU MAIRE

n° 2020/14

Objet : Convention de location La Manare tournage

Le Maire de la commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2016/059 du 07 juillet 2016 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant la demande de la société de production « YUKUNKUN » d'utiliser des locaux pour l'exercice de ses activités,

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la société de production YUKUNKUN, représentée par son gérant, Monsieur Julien AUER, une convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit.

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 11 mars 2021

Le Maire,
Vincent GOYET



Acte rendu exécutoire après publication
ou notification en date du



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE :

La Commune de Saint Mitre les Remparts, représentée par son Maire en exercice Monsieur Vincent GOYET, agissant en tant que Maire de Saint Mitre Les Remparts dument qualifié pour traiter et signer

Domicilié : en l'Hôtel de Ville 9 avenue Charles Degaulle 13920 Saint Mitre les Remparts

Agissant en qualité de Propriétaire

D'une part

ET :

LA SOCIETE YUKUNKUN PRODUCTIONS – 5 Passage Piver – 75011 PARIS

Représentée par Monsieur Julien AUER, Agissant en qualité de Directeur de Production,

D'autre part.

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre société prépare actuellement un film de long métrage intitulé provisoirement ou définitivement « 3 NUTTS PAR SEMAINE » et mis en scène par Monsieur Florent GUELOU.

Article 1 : OBJET :

Nous vous confirmons, par la présente, notre proposition d'utiliser la salle Municipale de spectacle « La Manare » située place de la Manare 13920 Saint Mitre les Remparts dont la mairie et la propriétaire, comme loges et accueil figuration pour notre tournage.

Article 2 : PRISE D'EFFET – DUREE :

Remise des clés le Jeudi 11 Mars 2021 rendu le Vendredi 19 Mars.

Utilisation Le Lundi 15 Mars 2021 entre 06h00 et 18h00 et entre le Jeudi 18 Mars 10h00 et le Vendredi 19 Mars 10h00.

Article 3 : CONDITIONS – INDEMNITE – MISE A DISPOSITION

Cette Mise à Disposition est convenue à titre gracieux.

Article 4 : ASSURANCE

Le Producteur déclare avoir souscrit des polices d'assurances, auprès de la compagnie **GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne, 50 rue de Saint-Cyr – 69009 Lyon** courtier d'Assurance, dont l'objet est de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle encourt du fait de ses activités, dans tous les cas où elle serait recherchée à la suite de dommages corporels et de détériorations matérielles. Le contractant déclare après avoir pris connaissance de l'attestation en responsabilité civile ci-jointe, et que les garanties prisent par le producteur, lui conviennent.

Yukunkun Prodctions

SARL au capital de 95 000 € / RCS Paris 512 633 918

5 Passage Piver - 75011 Paris – France / tél +33 1 49 96 57 47

Yukunkun.productions@yukunkun.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210312-2021-14-AI
Date de télétransmission : 12/03/2021
Date de réception préfecture : 12/03/2021



Article 5 : CLAUSES PARTICULIERES

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la société YUKUNKUN PRODUCTIONS se trouvait dans l'obligation de modifier les dates de prises de vues, et notamment en cas de confinement lié à la pandémie de la Covid, de nouvelles dates seraient fixées d'un commun accord, les autres termes des présentes demeurant inchangés.

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, la société YUKUNKUN PRODUCTIONS était amenée à annuler ou interrompre ce tournage, il en avertirait aussitôt LE PROPRIÉTAIRE et le présent protocole se trouverait purement et simplement annulé, sans indemnité, les sommes déjà versées restant toutefois acquises.

Pour la bonne règle, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner le double de la présente, revêtu de votre signature.

Fait à Paris, le 11/03/2021

LE CONTRACTANT
LE MAIRE



LA PRODUCTION
Julien AUER


Yukunkun Productions
5, passage Piver - 75011 PARIS
tél. 01 49 96 57 47 - www.yukunkun.fr
RCS Paris 512 633 918 00038

Lu et approuvé,

Yukunkun Prodctions
SARL au capital de 95 000 € / RCS Paris 512 633 918
5 Passage Piver - 75011 Paris – France / tél +33 1 49 96 57 47
Yukunkun productions@yukunkun.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210312-2021-14-AI
Date de télétransmission : 12/03/2021
Date de réception préfecture : 12/03/2021